

DÉCLARATION LIMINAIRE CSAL-FS du 24 Juin 2026

Le 13 mai 2026, l'INSEE a annoncé un taux d'inflation à 2,2 % sur un an. Le refus du gouvernement de revaloriser d'autant le point d'indice sonne le glas du modèle salarial de la Fonction publique.

La revalorisation automatique du SMIC à 1 867,02 € au 1er juin 2026 (+ 2,41 %), sans le moindre « coup de pouce » et surtout sans revalorisation du point d'indice, pourrait précipiter plus de 700 000 agents publics sous le salaire minimum interprofessionnel. Soit un doublement en six mois du nombre d'agents publics dont la grille indiciaire est rattrapée par le SMIC.

Ce n'est pas un accident statistique. C'est le résultat assumé d'un choix politique : celui de trois années consécutives de gel du point d'indice, le refus du gouvernement d'ouvrir une véritable négociation salariale intégrant la refonte des grilles indiciaires, le mépris affiché pour les organisations syndicales auxquelles ne sont proposées que de simples réunions de travail qui ne débouchent sur rien.

A la DGFIP, une prime compense les plus bas salaires qui se retrouvent en dessous du SMIC.

Mais cette prime ne compte pas pour le calcul de la retraite ! Au lieu d'accorder une augmentation du point d'indice.

La CGT exige :

- Une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice pour rattraper le décrochage cumulé sur les années antérieures (perte estimée à -19,5 % en pouvoir d'achat indiciaire depuis 2010 et -13 % depuis 2017) et compenser le choc inflationniste 2026.
- L'indexation du point d'indice sur l'inflation comme le mécanisme légal qui protège le SMIC. La Fonction publique ne peut pas être la seule rémunération non indexée du pays.
- Une refonte structurelle des grilles C et B pour rétablir une véritable progression de carrière, redonner sens au recrutement par concours, et garantir des pensions supérieures au SMIC pour tous les agents.
- Une mesure spécifique catégorie A pour résorber le décrochage cumulé 2010-2025

Après le gel du point d'indice depuis 3 ans, place maintenant aux périodes de chaleur et à la canicule.

La DGAFP (Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique) a actualisé le 27 Mai 2026 ses recommandations et les précautions à prendre, prévues par la réglementation en cas de chaleur intense et de canicule à destination des employeurs et des agents publics.

Les représentants de la CGT à la Formation Spécialisée remercient en ce sens la DDFIP 47 pour avoir relayé notre message au sujet de l'information de l'Education Nationale. En revanche nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de consignes précises pour l'ensemble des agents. Les chefs de service ont-ils été invités à faciliter le télétravail exceptionnel à leurs agents ?

- Encore plus chaud à la Cité Administrative d'Agen : l'exercice incendie mais pour de faux.

Nous demandons à la DDFIP 47 de s'assurer que tous les nouveaux agents qui arrivent en Avril puis en septembre soient au courant des consignes de sécurité; à la Cité d'Agen comme aux Jacobins ainsi qu'à Marmande et Villeneuve sur Lot.

- Lors de la réunion du 3 Mars 2026, un guide méthodologique sur les conditions de travail suite à un acte suicidaire nous a été présenté. Cette réunion était imposée partout en France par la DGFIP suite à une augmentation sans précédent des suicides en 2025 dans notre administration.

Les représentants de la CGT avaient fait remarquer que les causes pouvant engendrer un mal être au travail (mauvaises conditions de travail, restructuration, NRP mal vécu, perte de sens au travail, management toxique...) n'avaient pas été analysées. Seules les possibles conséquences sont traitées.

Aujourd'hui, les représentants CGT attendent que la DDFIP 47 nous fasse un premier bilan des actions entreprises depuis le mois de Mars 2026.